



## **Situation sanitaire française !!!**

Le bureau national de la CGC-CMA, reçoit les témoignages et les craintes des salariés confrontés à la gestion sanitaire « singulière » du réseau des CMA de façon continue depuis des semaines.

**Las des interventions locales sans conséquence, notre fédération CFE CGC Services publics vient de saisir le ministre sur les dysfonctionnements les plus remarquables dont le télétravail, les regroupements et les journées portes ouvertes en présentiel.**

Selon les instructions du Premier Ministre Jean Castex, le télétravail doit être la règle, le recours au télétravail doit être massif et généralisé, « partout où cela sera possible ».

Cela a le mérite d'être clair ; « le télétravail n'est pas une option, c'est une obligation » ! L'employeur devrait systématiquement argumenter le non recours au télétravail et non le refuser avec une légèreté déconcertante.

Les établissements publics de l'état devaient pourtant être exemplaires. Le statut du personnel a été aménagé pour lever les freins... Cependant nos dirigeants ne l'entendent pas ainsi et imposent le présentiel aisément et sans se justifier depuis des semaines.

Avoir un protocole sanitaire c'est bien, mais l'appliquer c'est encore mieux...

L'Etat rappelle quotidiennement que les réunions en présentiel sont proscrites, sinon limitées à 6 si motifs impérieux et pourtant dans nos établissements, nous apprenons régulièrement des initiatives dérogatoires...

Ces pratiques participent à la dégradation de la situation sanitaire française. Il n'existe malheureusement pas d'exception pour les CMA.

**NOUS RESTONS MOBILISES !  
NOTRE SANTE NE SE NEGOCIE PAS !**

**CGC CMA 23 avenue CAFFIN 94210 La Varenne-Saint-Hilaire**  
[www.cgccma.fr](http://www.cgccma.fr) contact : [cgccma@gmail.com](mailto:cgccma@gmail.com)  
**Construisons ensemble des solutions d'avenir**